

terre

Trimestriel
printemps 2010

n° 128

Belgique- Belgje
P.P
Liège X
9/90

Entreprendre autrement au Nord et au Sud

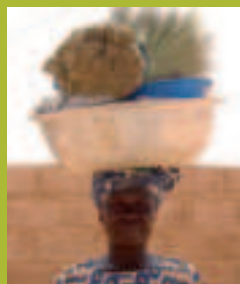


Les travailleurs avant le capital ? Le choix des entreprises sociales



Mondragón

Lorsque des
travailleurs engagent
le capital (P. 4)



Burkina Faso

Le Baobab,
une expérience
de microcrédit (P. 26)

terre

Coordination :

David Gabriel

Secrétariat de rédaction :

Geneviève Godard et Nathalie Talmasse

Comité de rédaction :

Raphaël Ernst, David Gabriel,
Geneviève Godard, Xavier Roberti et
Salvatore Vetro

Ont collaboré à ce numéro :

José Constant, Jan Depoortere, Eric
Dewaele, Aurélie Duprés, Samuel Ernst,
Sophie Grigoletto, Jean Hannay, Javier
Marcos, Paul Mathieu, Sybille Mertens,
Benoit Naveau, Rocio Nogales, Anaïs
Périlleux, Raphaël Piret, Filip Vander
Stichele, Hortense Yaméogo et William
Wauters

Correction :

Cédric De Lievre

Illustration de couverture :

C1 : David Cauwe

C4 : D. Gabriel (Pérou)

Création graphique :

David Cauwe

Impression :

Imprimerie Fortemps
Imprimé à 7.000 exemplaires sur
papier 45% labellisé FSC et
55% recyclé

Toute reproduction, même partielle, des
textes et illustrations parus dans le
journal Terre est encouragée mais
soumise à l'autorisation préalable de
l'éditeur et/ou des ayants droit au
copyright

Rédaction :

4^e avenue, 45 - 4040 Herstal
T : +32 (0)4 240 68 48
F : +32 (0)4 240 68 42
E : info@autreterre.org
W : www.autreterre.org

N° de compte :

096-2241896-53



Cette publication est soutenue par :



CULTURE
ÉDUCATION PERMANENTE

Sommaire

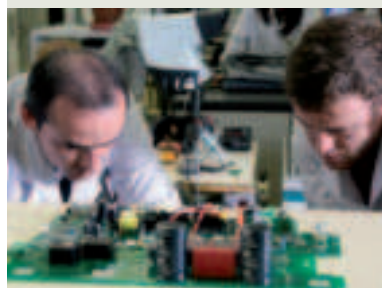
3

Édito

4

Histoire d'entreprise

Le groupe Mondragón:
quand on ne peut compter
que sur soi-même



7

Dossier: primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus

Le point de vue de l'expert
*Économie sociale: contribuer à
la mutation du système
économique*
Sybille Mertens

10

**Le point de vue de
l'entrepreneur:**
trois témoignages
*Les coopératives Al Binète
et Biosaveurs*
Entretien avec Paul Mathieu



13

*« Du monde à la maison »,
un espace de marques
équitables*
Eric Dewaele

16

Fenêtre

18

*Le système Terre et
le capital neutre*
Entretien avec José Constant

21

Le point de vue du financeur
*Belgique - Financement de
l'économie sociale: une
évidence pour la Banque
Triodos*
Lieve Schreurs

23

*Afrique de l'Ouest - Les
coopératives d'épargne et de
crédit pour une microfinance
plus inclusive*
Anaïs Périlleux

26

*Burkina Faso - Le Baobab,
une initiative culturelle
devenue actrice du
développement*
Aurélie Duprés

30

Terre libre Sud - Nord

31

Brèves

Le profit est-il capital ?

Les entreprises peuvent avoir différentes finalités. Celles-ci dépendent des motivations de leurs propriétaires ou parties-prenantes (actionnaires, coopérateurs, associés...). Si le profit reste essentiel, il peut descendre dans l'ordre des priorités s'il s'agit par exemple de maintenir une entreprise familiale en vue de la léguer à la génération qui suit, d'acquiescer une certaine position sociale et donc du pouvoir ou de l'influence voire d'agir dans un but plus humanitaire, etc.

L'idée de base du capitalisme est toutefois que la prise de risque des personnes qui investissent leur argent dans une entreprise doit être rétribuée. Aujourd'hui, à travers différents mécanismes de placement, ce principe est bien souvent poussé à l'extrême. L'entreprise risque alors de se transformer en simple moyen de se faire de l'argent, quoi qu'elle produise comme biens ou services. Le profit devient prioritaire pour l'actionnaire qui, bien que propriétaire, peut se désintéresser des autres finalités de l'entreprise en question, voire ne se soucier de son fonctionnement que pour s'assurer qu'elle agit réellement dans son intérêt à lui.

Considérer les entreprises à travers un point de vue uniquement financier est une déviance qui peut s'avérer aussi dangereuse qu'incomplète. Elle est dangereuse parce que, même si des contre-pouvoirs ou des protections existent (syndicats, droit social, fiscal, environnemental et permis en tout genre), l'entreprise et les travailleurs qui la composent sont trop souvent réduits à l'état de ressources ou d'« objets ». Enfin, cette vision est incomplète car, à ne regarder que les risques financiers pris par les actionnaires, on ne se rend plus compte des autres risques encourus. L'incertitude et la précarité n'ont jamais été aussi importantes qu'aujourd'hui en matière d'emploi, l'environnement court des risques majeurs qui ne sont plus à énumérer et les inégalités — au Nord, au Sud, ainsi qu'entre le Nord et le Sud — provoquées par notre

fonctionnement économique globalisé n'ont jamais été aussi criantes. N'y a-t-il vraiment que les actionnaires qui courent un risque ? Leur investissement leur donne-t-il réellement toute la légitimité pour garder les pleins pouvoirs sur des entreprises dont les effets peuvent être si lourds pour le monde entier ? Comme nous le verrons dans ce numéro, donner d'autres finalités que la maximisation du profit à leurs initiatives et partant, induire d'autres modes de fonctionnement, sont les enjeux que se sont fixés les entreprises sociales. Pour ce faire, elles vont tenter, non sans difficultés, de s'inscrire dans des marchés dont les plus-values sociales et/ou environnementales sont au moins aussi importantes que les plus-values économiques. Elles vont imaginer d'autres façons de concevoir la propriété des entreprises et proposer des modes d'organisation qui permettent aux parties-prenantes (propriétaires, membres, travailleurs...) d'être des « sujets », d'avoir leur mot à dire et une place réelle dans les processus de décision.

En somme, il s'agit d'un besoin urgent d'introduire des politiques cohérentes à tous les échelons de nos modes de fonctionnement économiques. Le capital reste indispensable pour entreprendre et dégager des bénéfices l'est tout autant. Mais en l'absence de règles de fonctionnement éthiques et de finalités sociales, c'est le sens même de notre économie qui est perdu.

Ce premier journal Terre de l'année reprend comme thématique un des quatre principes de l'économie sociale énoncés dans la définition de la Région wallonne¹. Il s'agit de la « *primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus* ». Les prochains trimestriels seront axés sur les trois autres... un peu de patience et bonne lecture !

David Gabriel

1. Définition élaborée par le Conseil wallon de l'économie sociale (CWES) en 1990

Le groupe Mondragón : quand on ne peut compter que sur soi-même

Le Pays basque espagnol compte plus d'un million de travailleurs et un taux de chômage de 15 à 25 %. Cette région, complètement oubliée par le pouvoir central dans les années 50, est le théâtre d'un processus de développement étonnant basé uniquement sur des initiatives communautaires locales. Certes, en 1956, un homme a « allumé la mèche », mais sans la détermination d'une poignée de travailleurs et le soutien de toute une communauté, le Groupe Mondragón n'existerait pas aujourd'hui.

Créer ensemble sa propre source de travail

Au départ d'une usine désaffectée, quelques travailleurs décident de s'unir pour commencer à produire des cuisinières, des installations de chauffage... Après 53 ans de croissance constante, un réinvestissement des résultats et de nombreux défis, Mondragón est aujourd'hui un groupe commercial considérable, la septième plus grande corporation d'Espagne. Le groupe compte 256 entreprises autonomes et entités qui se consolident mutuellement et qui donnent du travail à plus de 90.000 travailleurs (92.773 selon le rapport d'activités 2008). Les secteurs d'activité sont très variés et se sont étendus à l'étranger: manufactures électroménagères, pièces pour

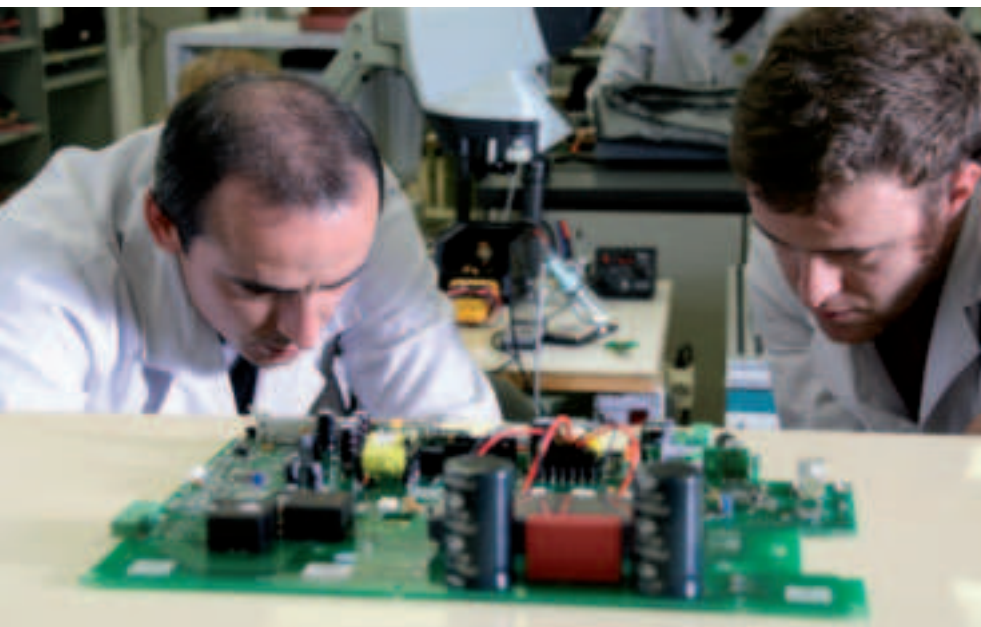
automobiles, machines, semi-conducteurs, ingénierie civile de grande envergure, constructions métalliques, chaînes d'hyper et de supermarchés, garages automobiles, caisses de crédit, organismes financiers et coopératives de sécurité sociale...

« Nous avons perdu la guerre civile », aimait répéter José María Arizmendiarieta, le fondateur du groupe, « mais nous ne voulions pas être réduits en une région conquise ». Les horreurs héritées de la guerre et la disette qui s'en est suivie poussaient les gens à ne compter que sur eux-mêmes. Ce n'étaient pas de grands théoriciens, ils ne cherchaient pas à définir leurs initiatives avec des mots savants, ils voulaient simplement se mettre ensemble pour créer leur propre source

de travail. Le principe était simple: pour atteindre un ordre social plus juste, il faut une plus grande distribution de la propriété. Pas de grands propriétaires ni de concentration d'État, mais une multitude de gens qui s'organisent pour le bien commun et chacun apporte le peu qu'il possède: de l'argent ou de la force de travail. « *Le travail*, disait Arizmendiarieta, *ne fournit pas seulement des revenus, il donne aussi une identité, l'estime de soi, la capacité de participer complètement à la société civile. Ce sont les travailleurs qui devraient « engager le capital » et non l'inverse. Ne laissez jamais des grandes instances décider pour vous, chaque personne doit s'impliquer et participer aux décisions qui la concernent* ».

Les valeurs du groupe Mondragón

Lors d'un congrès du Groupe Mondragón en 1987, toutes ces idées furent adoptées dans une déclaration en dix principes de base: pluralisme, organisation démocratique, souveraineté des travailleurs, caractère instrumental et subordonné du capital, gestion



participative, solidarité, coopération inter-coopératives, transformation sociale, universalité et éducation.

Cette déclaration aborde de façon explicite les critères d'engagement des personnes, le mode de gestion participative indépendamment de la position, de l'ancienneté, du temps de travail et de la contribution au capital. Les coopératives du groupe reconnaissent la primauté des travailleurs dans l'organisation et dans la distribution des bénéfices générés en s'efforçant de donner du travail à tous ceux qui sont dans le besoin. Pour cela, le capital doit rester un instrument contrôlé par les travailleurs et être rentable au service du plus grand nombre. La démocratie au sein des coopératives doit permettre aux membres de contribuer à la gestion à travers des mécanismes de participation, d'accès à l'information et de consultation. Le plan de formation vise la promotion professionnelle en interne et amène les travailleurs à tendre vers plus de responsabilité. La

Le capital doit rester un instrument contrôlé par les travailleurs. Ce sont eux qui devraient « engager le capital » et non l'inverse.

solidarité entre les membres se concrétise par une fourchette salariale étroite et, entre les coopératives du groupe, par des niveaux de salaires semblables pour les mêmes fonctions. La coopération entre les différentes entreprises du réseau est fortement recommandée.

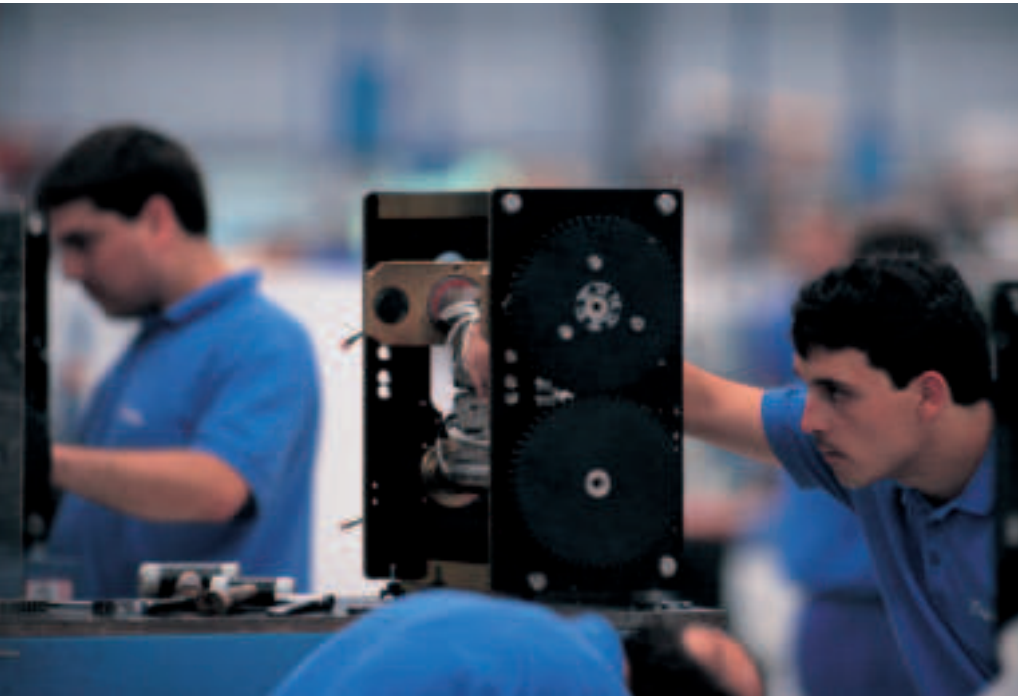
Le groupe doit contribuer à la reconstruction économique et sociale de la région basque en visant plus de justice sociale et de solidarité avec toute personne qui se bat pour la démocratie économique et sociale, la paix, la justice et le développement. L'apprentissage, l'éducation et l'engagement pour tous sont les maîtres mots.

Une machine aux nombreux rouages

Une organisation complexe s'articule autour d'une assemblée générale propre à chaque coopérative, des conseils d'administration limités à douze membres et élus pour deux ans, des groupements par secteurs d'activité, un comité de vigilance indépendant, des

> Les secteurs d'activité sont très variés et se sont étendus à l'étranger: manufactures électroménagères, pièces pour automobiles, machines, caisses de crédit, organismes financiers, coopératives de sécurité sociale...

conseils de gestion et des conseils sociaux indépendants élus au sein des coopératives et faisant fonction de syndicats. Chaque coopérative est invitée à participer aux décisions stratégiques du groupe et doit identifier et explorer les économies d'échelle et les synergies possibles. Enfin, le « congrès » du groupe et la « commission permanente » veillent à élaborer et faire appliquer les stratégies coopératives. Cette structure permet à cette énorme « machine » de fonctionner et de croître à partir de financements émanant de sa propre coopérative de crédit. Mais cette machine fonctionne surtout grâce aux personnes. Leur motivation provient du système de copropriété,



Qui est-ce ?

Le père José María Arizmendiarieta Madariaga, aussi appelé Arizmendi (1915-1976) est le fondateur de la Mondragón Corporación Cooperativa au Pays basque. Il arriva à Arrasate (en espagnol, Mondragón) en février 1941. En 1943, Arizmendi créa une école polytechnique, aujourd'hui l'Université de Mondragón. L'école joua un rôle-clé dans l'émergence et le développement du mouvement de la coopérative, par l'éducation et l'autonomisation des habitants.



Mettre en place tous les instruments nécessaires pour qu'un jour la démocratie fonctionne.

de leur intérêt partiel au résultat et de la stabilité de leur emploi dans une région présentant un très fort taux de chômage. Le démarrage et l'accompagnement des entreprises est assuré par une « division entrepreneuriale » indépendante. Elle agit comme un incubateur pour les nouvelles coopératives en mettant à disposition des « tuteurs » qui les aident à atteindre rapidement une bonne rentabilité. Cette division est tellement efficace que le taux de réussite des nouvelles entreprises est très élevé.

Donner sa chance à la démocratie en entreprise

Si l'esprit de solidarité du groupe est impressionnant, il reste néanmoins un grand respect mutuel des différences d'opinions entre les coopératives. Il arrive que des discussions s'enflamment mais cela permet d'enrichir la cul-

ture du débat. « *Notre culture coopérative, disent certains membres, résout certains problèmes mais n'homogénéise pas les opinions.* »

Tout n'est pas parfait et on entend fréquemment des membres qui se plaignent que « *la parole de ceux d'en haut a plus de poids que celle de ceux qui sont en bas* ». Cela vient peut-être de la distorsion entre le moment où on demande au travailleur d'user de son pouvoir de membre en participant à une prise de décision et le moment où celui-ci se trouve dans l'atelier dans une relation hiérarchique de travail à la production. Là aussi les impératifs de professionnalisme et de maintien d'une position concurrentielle ne facilitent pas ces relations. Une étude récente conclut¹ sur la viabilité de ce système où les travailleurs utilisent le capital et non l'inverse. L'existence même de Mondragón

prouve que c'est possible. Le réinvestissement permanent des résultats est un gage de progrès et de développement. Les chercheurs terminent en insistant sur l'importance de pratiquer la démocratie, car disent-ils, si par moments ça ne fonctionne pas, le fait de mettre en place tous les instruments nécessaires permettra peut-être que cela se réalise un jour. ▮

Salvatore Vetro

Photos : Mondragón Corporation

1. Erdal D. 2002, "Is Employee Ownership Better for your Health?" in Owners at Work, Vol. XIII, No. 2, Winter 2001/2002, Kent, Ohio, Ohio Employee Ownership Center, p. 1



Article écrit sur la base d'un « essai » publié sur le site de Mondragón, écrit en 2002 par Race Mathews et traduit par Elizabeth Contreras « Mondragón: rendimiento pasado y potencial futuro »

Rapport d'activités 2008
(<http://www.mondragon-corporation.com/language/fr-FR/FRA.aspx>)

Dossier :

Les 4 principes éthiques de l'économie sociale* :

- Finalité de service aux membres ou à la collectivité plutôt que de profit
- Autonomie de gestion
- Processus de décision démocratique
- **Primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus**

*source : Conseil wallon de l'économie sociale (1990)

Le point de vue de l'expert

Économie sociale: contribuer à la mutation du système économique

La crise économique et financière a mis en lumière les excès du système économique actuel. De nombreuses voix s'élèvent pour rappeler que, malgré l'amélioration qu'il a apportée aux conditions de vie d'une partie du monde, ce système génère aussi des tensions importantes, de nature sociale ou environnementale (affaiblissement de la cohésion sociale, accroissement intolérable des inégalités Nord-Sud, dégradation sans précédent de l'environnement). Tout cela requiert probablement un changement dans la manière dont nous envisageons le fonctionnement de l'activité économique.

Par un jeu de miroir, la crise a également fait apparaître la pertinence des principes qui guident la gestion des entreprises d'économie sociale¹. Aujourd'hui, les règles du jeu auxquelles l'économie sociale se soumet volontairement contribuent à remettre en question ce que l'on croyait être devenu un dogme:

la supériorité du modèle de l'entreprise capitaliste.

Le modèle de l'entreprise capitaliste

Pour rappel, l'entreprise capitaliste est une forme d'entreprise qui cherche à enrichir ceux qui y apportent du capital. Très logiquement, les apporteurs

de capitaux (appelés aussi actionnaires) sont propriétaires de ce type d'entreprise et, à ce titre, ils se réservent le droit de contrôler l'organisation dans laquelle ils ont investi et d'orienter sa gestion de manière à maximiser le rendement de leur investissement. Ils jouissent également du droit de décider de l'affectation des bénéfices.

En simplifiant, on peut donc considérer que, dans une entreprise capitaliste, le mobile principal de l'activité économique est la recherche du profit au bénéfice des apporteurs de capitaux, en contrepartie du risque qu'ils encourent par le biais de leur participation financière. Cette logique n'est pas seulement à l'œuvre dans les entreprises cotées en bourse ; elle s'applique également dans de nombreuses petites entreprises, au sein desquelles



ces processus paraissent moins formalisés mais guident néanmoins les pratiques. En général, la gestion des PME vise le meilleur retour sur investissement à ceux qui y ont apporté des capitaux. Ce retour sur investissement ne prend donc pas toujours la forme d'un dividende ou d'une plus-value sur l'action ; il comprend l'ensemble des avantages directs que l'apporteur de fonds retire de sa participation, proportionnellement à son investissement.

Ce modèle est aujourd'hui mis en cause parce qu'il donne la primauté aux apporteurs de capitaux, sous prétexte qu'ils assument les risques principaux et qu'ils se rémunèrent sur le surplus, une fois que l'entreprise s'est acquittée de l'ensemble de ses charges (salariales, fiscales, d'approvisionnement, d'investissement). Or, selon certains économistes, les risques réels sont partagés par d'autres parties prenantes (les salariés, les prêteurs, les pouvoirs publics, les fournisseurs, les consommateurs et plus largement la société

dans son ensemble). Cela ne paraît donc plus tout à fait logique que les seuls actionnaires décident de l'affectation des surplus et orientent la conduite de l'entreprise².

L'alternative proposée par l'économie sociale

Dans ce débat d'actualité, l'économie sociale peut amener sa grande expérience de pratiques alternatives. En effet, l'entreprise sociale se distingue du modèle capitaliste sur trois plans: la finalité, les processus de décision et les modes d'affectation des bénéfices.

Même si elle doit être gérée efficacement, l'entreprise sociale n'a pas pour finalité la recherche d'un rendement maximal pour les apporteurs de capitaux, mais bien la satisfaction des besoins autour desquels elle a construit sa mission. Les entreprises sociales poursuivent de façon prioritaire une finalité « sociale ». L'adjectif « social » ne fait pas référence au fait que ces entreprises proposent des services sociaux ou qu'elles se préoc-

cupent des rapports sociaux (en particulier les rapports au marché du travail) ; la dimension sociale est à entendre dans le sens de « qui a trait à des enjeux de société ». Cela peut par exemple recouvrir une finalité écologique ou culturelle. Pour atteindre leur finalité sociale, les entreprises sociales mènent une activité de production de biens ou de services. On peut donc dire que les entreprises sociales ont un double objectif: satisfaire des besoins sociétaux, d'une part, mais également conduire une activité économique profitable et durable, d'autre part.

Bien entendu, avec le développement de la responsabilité sociétale des entreprises, de nombreuses entreprises intègrent aujourd'hui un contenu social dans leur mission, leur vision et leurs valeurs. Par conséquent, pour déterminer si une organisation accorde réellement la priorité à une finalité non capitaliste, il

faut observer de plus près les deux bons indicateurs que constituent les modalités de prises de décision et les modalités d'affectation des surplus. Dans une entreprise capitaliste, les apporteurs de capitaux disposent du pouvoir de contrôle et de décision au prorata de leurs apports au capital ; c'est le principe « une part de capital – une voix ». Les entreprises sociales se dotent d'un mode de gouvernance qui limite les conflits d'intérêt et facilite des prises de décision favorisant la poursuite de la finalité sociale. Pour cette raison, elles adhèrent à un principe de non-domination du capital. Très concrètement, leurs statuts attribuent généralement à chaque membre associé à l'entreprise, quels que soient ses apports au capital, le même pouvoir dans le processus de décision, ou, de manière moins stricte, ils limi-

Ce sont surtout les modalités de prises de décision et d'affectation des surplus qui distinguent les entreprises sociales des entreprises capitalistes.

Il ne semble plus logique que les seuls actionnaires décident de la conduite de l'entreprise.

tent le lien entre les apports et le pouvoir, ce qui permet aux membres de privilégier la finalité sociale.

Dans une entreprise capitaliste, les apporteurs de capitaux disposent aussi d'un droit inconditionnel sur le surplus. S'ils le décident, ils peuvent s'approprier l'ensemble des bénéfices, qui leur seront alors distribués en fonction de leurs apports respectifs. En imposant une contrainte sur la distribution des excédents, l'entreprise sociale s'écarte du modèle capitaliste de maximisation du profit au bénéfice des actionnaires et assure par ailleurs une affectation des bénéfices en cohérence avec sa finalité sociale. Les contraintes d'affectation des bénéfices peuvent prendre plusieurs formes. La forme la plus répandue mais aussi la plus stricte est sans doute celle que l'on observe dans le secteur associatif. Les associations

se soumettent à ce qu'on appelle une « contrainte de non-distribution du surplus ». Cela signifie que ceux qui contrôlent ou dirigent ces organisations ne peuvent en aucun cas s'approprier les bénéfices. Ceux-ci doivent être réutilisés dans la logique de la finalité sociale, par exemple pour développer les activités ou pour réduire le prix demandé pour les

services proposés. Mais on observe aussi des formes plus souples de contrainte. Les pratiques à l'œuvre dans les sociétés coopératives de l'économie sociale sont intéressantes à analyser car elles démontrent qu'il est possible de distribuer des surplus selon une logique qui ne soit pas dépendante des apports en capital (rémunération du capital limitée à 6 %, pratique de la ristourne, dévolution des excédents à des fins sociales).

La pluralité encourage les mutations

Dans un contexte de mise en cause du modèle capitaliste et des dérives auxquelles il peut mener, la limite imposée par l'entreprise d'économie sociale à la rémunération du capital et la démocratie économique qu'elle s'efforce de mettre en œuvre (une personne – une voix) rappellent que la prise de risque et le pouvoir de décision ne sont pas nécessairement concentrés aux mains des apporteurs de capitaux et qu'il existe d'autres modèles légitimes de propriété. Reconnaître l'existence de ces « autres » entreprises et se pencher sur leur mode de fonctionnement, c'est encourager la pluralité de l'économie et donner au système économique l'opportunité d'évoluer progressivement vers un mode de fonctionnement plus respectueux des êtres humains et de leur environnement naturel. L'affirmation d'une fina-

Donner au système économique l'opportunité d'évoluer progressivement vers un mode de fonctionnement plus respectueux des êtres humains et de leur environnement naturel.

lité sociale prioritaire au cœur même d'entreprises qui mènent des activités économiques offre en effet la démonstration que l'économie du secteur privé ne se confond pas nécessairement avec la recherche de la rentabilité financière maximale et que l'entreprise capitaliste n'est pas la seule voie légitime pour entreprendre. ■

Sybille Mertens

Professeur en Management des entreprises sociales, titulaire de la Chaire Cera en « Social Entrepreneurship », HEC-Ecole de Gestion de l'Université de Liège

1. Sibille, H. (2009), « L'économie sociale face à la crise » in Draperi, J.F. (ed), 2010 - L'année de l'économie sociale et solidaire. Une alternative à redécouvrir en temps de crise, Presses de l'économie sociale, Dunod, Paris, p. 255-260.
2. Touffut, J.-P. (2009), À quoi servent les actionnaires ?, Coll. Centre Cournot pour la recherche en économie, Albin Michel, Paris.



Pour aller plus loin...

Sybille Mertens (sous la direction de), « La gestion des entreprises sociales », paru aux Éditions EdiPro (série Non-marchand, économie sociale).

Pour une commande à prix promotionnel:

www.edipro.info/Non-marchand.htm
(N° ISBN: 978-2-87496-096-3)

Au quotidien, la mise en œuvre du modèle alternatif de l'entreprise sociale est exigeante. La gestion d'une entreprise sociale doit réaliser de nombreux arbitrages qui rendent nécessaires à la fois une compréhension fine des enjeux sociaux mais aussi une appréhension correcte de la réalité économique. Cet ouvrage collectif auquel ont collaboré plusieurs chercheurs du Centre d'Économie Sociale (HEC-ULg) vise à conscientiser le monde académique à la complexité de la gestion des entreprises sociales. Il entend également offrir aux praticiens de l'économie sociale une possibilité de réflexion et de mise en perspective des fondements de leur action. Enfin, plus largement, il se veut interpellant pour celles et ceux qui s'estiment concernés par l'évolution du système économique.

Dossier

Le point de vue de l'entrepreneur : trois témoignages

Les coopératives Al binète et Biosaveurs

Entretien avec Paul Mathieu,
membre fondateur et administrateur délégué des deux coopératives

Grand promoteur des produits bio en région liégeoise depuis plus de 25 ans, Paul Mathieu nous reçoit dans l'épicerie bio *Al Binète* pour évoquer le parcours des deux coopératives de vente de produits biologiques *Al Binète* et *Biosaveurs*.

Paul, peux-tu nous expliquer comment sont structurées ces deux coopératives ?

Al Binète fut la première coopérative à voir le jour. Au fil du temps, des clients sont devenus coopérateurs grâce à des parts de soutien. *Biosaveurs* est, quant à elle, une coopérative de coopérative puisqu'*Al Binète* possède des parts de *Biosaveurs*. D'autres sociétés coopératives y sont également impliquées. Le but n'a jamais été de créer une coopérative où les clients, parce qu'ils sont coopérateurs, ont des tarifs préférentiels par rapport à d'autres clients. Jusqu'à présent, les 32 coopérateurs n'avaient droit à aucune ristourne. La coopération tenait plus du soutien « philosophique » à notre projet. Cela a récemment évolué: après 15 ans de vie de la coopérative, les coopérateurs n'ont jamais touché de dividendes ; ils ont maintenant droit à une petite ristourne, mais ce n'était pas le but premier.





> Claudio, un des 25 travailleurs actifs dans les deux coopératives.

Si vous ne rémunérez pas vos coopérateurs, où partent alors vos bénéfices ?

Tout a été réinvesti dans l'amélioration de l'outil et dans l'engagement de personnes. Au départ, j'ai commencé tout seul puis nous avons travaillé à trois pendant 5-6 ans. Maintenant, Al Binète c'est l'équivalent de 11 temps pleins et Biosaveurs l'équivalent de 8 temps pleins. On a donc créé de l'emploi et on continue à en créer.

Comment intégrez-vous les principes de l'économie sociale au quotidien ?

D'une certaine manière, on a fait de l'économie sociale dès le début. Ce n'est pas le profit financier qui prévaut sinon on aurait arrêté depuis longtemps. Concernant la prise de décision au sein de la coopérative, c'est vrai qu'on est une SCRL, une société coopérative à responsabilité limitée. Donc selon les statuts, on pourrait fonctionner selon le principe « une part, une voix ». Mais dans les faits, on fonctionne comme une vraie coopérative, où chacun a le même poids de décision, qu'on ait une part ou qu'on en ait 50. On a actuellement un fonctionnement de société plus classique avec un CA et une AG. Les coopérateurs, dans leur majorité, sont présents à l'AG. Concrètement, on n'a jamais dû passer au vote parce qu'on a eu un fonctionnement assez souple et une gestion de conflit sans gros problème: on est une petite structure qui a travaillé et qui tra-

vaille encore avec des principes philosophiques importants.

Vous avez actuellement le projet d'agrandir Al Binète. Où en êtes-vous dans ce projet et celui-ci aura-t-il des conséquences sur la structure actuelle ?

L'idée première, par rapport au projet d'agrandissement, était de travailler avec la Sowecsom¹. Cela impliquait de changer les statuts d'Al Binète au profit de statuts propres à l'économie sociale. Mais j'ai dû jeter le gant parce que nous n'aurions pas été capables de respecter les délais. De plus, les conditions d'accès au prêt de la Sowecsom étaient trop strictes et demandaient de mettre un bâtiment en garantie. Nous nous sommes donc tournés vers une banque classique.

Vous ne seriez pas mieux accueillis chez Triodos ?

En effet, je viens de prendre contact avec eux. Ils ont l'air de montrer de l'intérêt pour ce projet. Il est possible que Triodos réagisse et qu'on puisse passer le contrat avec eux plutôt qu'avec une banque conventionnelle. Nous nous sommes également posé la question d'augmenter le capital au lieu d'avoir recours à l'emprunt classique. On est à une moyenne de 200 clients par jour. Si je demande aux clients de prendre une part de 25 € ou même de 50 €, un bon pourcentage de personnes se diraient sans doute

Repères

Al Binète, située place Cockerill au centre de Liège, est une épicerie bio proposant l'essentiel des produits alimentaires et un petit choix de produits de soin et de nettoyage. Elle va également à la rencontre des clients sur les marchés de la région: Huy, Malmédy et Verviers.

Biosaveurs, située à Rocourt (près de Liège), fut la première supérette totalement bio de la région. Elle propose à la vente, outre de nombreux produits alimentaires (fruits, légumes, fromages, viande, plats préparés, etc.) tout ce qu'il est possible de trouver dans un supermarché « classique », la qualité en plus !



Biosaveurs

Ouvert du mardi au samedi sans interruption de 9h30 à 18h30, vendredi jusque 20h !
Tél.: 04/246.00.03
e-mail: info@biosaveurs.be
Chaussée de Tongres, 412
4000 Rocourt



Al Binète

Ouvert le lundi de 12 à 18h.
Du mardi au samedi de 10 à 18h
Place Cockerill 18, 4000 Liège



« pourquoi pas ? ». C'est aussi un choix que l'on pourrait faire...

Ça a donc l'air de plutôt bien marcher pour vous...

Oui, on a la vague verte de notre côté mais elle n'explique pas tout à elle seule. Ça va faire deux ans qu'on a une croissance de 20-25 % par an. Il faut dire qu'Al Binète est reconnue sur la place de Liège: on ne vend pas n'importe quoi comme produit, notre cahier des charges est très exigeant. On essaie de tenir compte de l'avis des clients, de prendre le temps de parler avec eux. On sait par exemple qu'il y a trop d'emballages, on proposera donc du vrac dans la nouvelle structure du magasin.

Quelle est la part de producteurs locaux qui livrent directement leurs produits à Al Binète ?

Nous tentons d'avoir un maximum de

produits en provenance directe des producteurs, mais les gens ne sont pas prêts à venir livrer au centre-ville et nous n'avons pas la capacité d'aller chercher directement ces produits. La part que l'on achète directement aux producteurs est de l'ordre de 15 à 20 % pour le magasin et de 40 à 70 %, selon la saison, pour les marchés. Mais notre objectif est de renforcer cette filière courte: nous sommes justement en train de chercher un bâtiment dans la périphérie de Liège où l'on pourrait centraliser les produits venant des producteurs locaux afin de faciliter l'approvisionnement.

Que dis-tu aux gens qui disent que le bio c'est trop cher ?

Ce n'est pas vrai, je vais leur montrer ! Il faut qu'ils achètent des produits de saison, locaux et qu'ils achètent intelligemment. C'est plus cher

s'ils comparent avec des magasins comme Lidl et encore... Il faut qu'ils comparent par rapport à la matière intrinsèque: le pain en est un exemple flagrant ! Et qu'ils n'achètent pas de façon irréfléchie... même en bio !

Entretien : Benoît Naveau
Photos : Marie Rainchon

1. Société Wallonne d'Économie Sociale Marchande



Dossier

Le point de vue de l'entrepreneur

« Du monde à la maison », un espace de marques équitables

L'histoire des entreprises, c'est avant tout celle des gens qui leur donnent vie.

Début 2004, Jean et Eric faisaient partie d'une joyeuse équipe de bénévoles d'une petite ASBL « Ainsi fonds font fond – association de consommateurs attentifs ». Dans ce cadre, ils soumettent un projet d'action à la Fondation pour les Générations Futures. Parmi les membres du jury, il y a Philippe. Interpellé par la motivation et l'angle d'approche présenté, il propose aux deux promoteurs une rencontre avec Anne et Joël, un couple bruxellois qui vient de se lancer dans le développement de *Citizen Dream*, un réseau de boutiques de commerce équitable.

Échange d'idées autour d'une bonne table un soir de printemps. Philippe avait vu juste, ceux-là pour-

raient bien faire un bout de chemin ensemble. Jean et Eric vivent justement une période de réorientation professionnelle. Pourquoi ne pas lancer un nouveau projet ? Le célèbre téléphone arabe liégeois fonctionne, une

vingtaine d'amis et amis d'amis sont intéressés. On invite Anne et Joël pour une soirée d'échanges. La sauce prend tout de suite. C'est décidé, on crée une société coopérative qui entrera dans le réseau *Citizen Dream*. Construire un plan d'affaires, rassembler les moyens financiers nécessaires, négocier un emprunt, trouver un espace commercial et l'aménager, engager du personnel puis inaugurer non pas une, mais deux boutiques: la première à Namur en septembre et,

dans la foulée une seconde à Liège en novembre. Parmi les coopérateurs, plusieurs sont déjà administrateurs ou membres de l'ASBL de consommateurs: on se connaît, on a déjà participé à des actions communes. Mais le pas-

sage d'une logique associative à celle d'une société commerciale n'est pas une mince affaire.

Pour créer la coopérative, il faut constituer un capital et, pour ce faire, chacun investit une part plus ou moins

Le passage d'une logique associative à celle d'une société commerciale n'est pas une mince affaire.





Nous voulons prouver qu'il est possible de développer une entreprise avec une logique autre que celle du simple profit.

importante de son épargne. Se pose alors la question délicate du poids relatif de chacun dans l'assemblée générale. Les statuts de la coopérative permettent diverses formules. D'un côté, il y a la formule la plus proche de l'esprit initial des coopératives, à savoir: « un homme, une voix », quel que soit le montant investi. À l'autre extrême, on peut avoir une situation où chacun dispose simplement d'une voix par part acquise.

De nombreuses discussions ont lieu sur ce sujet ainsi que sur d'autres particularités de la société à « finalité sociale », notamment la possibilité pour le personnel de devenir coopérateur, la limitation volontaire des dividendes à un maximum annuel de 6 %, etc. Ces échanges ne sont pas simples, mais toujours très instructifs. Parce que mener ensemble des actions dans le cadre d'une association est une chose, mais construire

un projet collectif qui implique une prise de risque financière est une autre affaire.

En fonction de l'expérience vécue, deux éléments sont importants. D'une part, chacun vit un rapport particulier à l'argent ; le risque de ne jamais récupérer la somme investie peut générer un malaise. D'autre part, les sommes investies par les uns et les autres doivent être considérées en fonction des cadres de vie respectifs: acheter une part à 500 € peut représenter un effort important pour certains alors qu'en acquérir une vingtaine pose moins de risques pour d'autres. Et puis, bien entendu, il y a toutes les questions liées au pouvoir et à la reconnaissance sociale, à la valorisation personnelle que l'on peut attendre de la part de son entourage.

C'est avec toutes ces données que l'on a construit les statuts de « Comp-

toir Mosan, société coopérative à responsabilité limitée ». Le choix de la finalité sociale n'a pas été retenu, mais la plupart de

ses règles ont été intégrées. La seule différence notable est en fait la limite en matière de poids relatif dans l'assemblée générale. Il est de 20 % maximum¹ (au lieu de 10 ou 5 % dans le cadre légal de la finalité sociale). Tel est le fruit de la négociation entre coopérateurs.

Sans trop entrer dans les détails, reprenons le cours de notre histoire. Les débuts des deux boutiques ouvertes à Liège et Namur en 2004 sont difficiles. Très vite, il s'avère que le capital initial n'est pas suffisant. Nous utilisons alors une particularité des SCRL, la possibilité d'ouvrir un capital variable qui vient compléter le capital fixe de la société. Plusieurs particuliers apportent des fonds supplémentaires



et entrent donc dans l'assemblée générale. Grâce à cet apport privé, la Sowecsom, (organisme wallon de soutien à l'économie sociale) entre aussi dans le capital et consent un crédit. C'est reparti, on peut continuer à travailler.

Mais voilà, rien n'est simple... Fin 2008, la société anonyme *Citizen Dream* est déclarée en faillite. Comptoir Mosan doit fermer ses boutiques et licencier le personnel... Le premier choc passé, on réfléchit, on consulte, on se fait aider, on demande des avis, on cherche des énergies nouvelles... Puis, à force de souffler dessus, la petite braise encore tout juste chaude reprend vigueur et donne naissance à de petites étincelles. Un nouveau projet voit le jour, inspiré des erreurs mais aussi des réussites du passé: c'est la création de « Du monde à la maison - espace de marque équitable ». Plusieurs particuliers, associa-

tions et entreprises nous font confiance. « Une entreprise qui redémarre en tenant compte des erreurs du passé augmente ses chances de réussite », nous disait un des nouveaux venus.

Nous louons une grande maison dans une petite rue piétonne de Liège et nous nous remettons au travail. Un entrepreneur classique aurait peut-être laissé la société tomber en faillite, effaçant ainsi toutes les dettes pour redémarrer une nouvelle structure. Mais par respect pour les coopérateurs qui ont partagé le risque au départ et pour prouver qu'il est possible de développer une entreprise avec une autre logique que celle du simple profit, nous avons refusé ce raisonnement. Toutefois, le pari de la survie économique n'est pas encore gagné. Il faudra encore trouver des idées nouvelles, des moyens complémentaires, des clients et des inves-

tisseurs engagés pour relever le défi. Participer concrètement à une économie plus solidaire est un défi quotidien, passionnant, qui ne peut être relevé que grâce à un travail collectif. La société coopérative est un bel outil pour organiser cette lutte et c'est ce type d'engagement qui permet de passer des paroles aux actes. Après tout, quitte à faire des erreurs, agir est essentiel. |

Eric Dewaele
Photos : Jean Hannay

1. Il s'agit de limiter volontairement le poids des voix liées aux parts détenues par les coopérateurs. Celui-ci ne peut être supérieur à 1/5^e.

i **Du monde à la maison**
En Neuvise 14, 4000 Liège
Tél +32 4/222 11 34
www.dumondealamaison.be

Fenêtre

« La dure réalité reste que la plupart des populations les plus pauvres n'ont pas encore accès à des services financiers pérennes et viables, qu'il s'agisse d'épargne, de crédit ou d'assurance. L'enjeu essentiel sera donc pour nous d'éliminer les contraintes qui excluent les plus démunis d'une pleine participation au secteur financier... Ensemble, nous pouvons et nous devons mettre en place des secteurs financiers inclusifs qui aident les gens à améliorer leurs conditions de vie. »

Message de Kofi Annan,
Secrétaire général des Nations Unies,
le 29 décembre 2003

Source : Livre Bleu, la création de secteurs financiers accessibles à tous
(www.uncdf.org)



Laurent Duwivier

D. Gabriel / Autre Terre



Dossier

Le point de vue de l'entrepreneur

Le système Terre et le capital neutre

Entretien avec José Constant, directeur financier du Groupe Terre

Comment s'est constitué le capital du Groupe Terre ?

La première structure faïtière, c'est Terre asbl. Elle se constitue en 1963 et ne fonctionnera qu'avec des bénévoles jusqu'en 1978-1979. À cette époque, l'essentiel des activités de Terre c'était les collectes en grand ramassage, les fonds récoltés servaient à financer nos projets dans le Sud. En 1980, le projet Wallonie¹, qui existait déjà depuis quelques années, est officiellement lancé. Terre y apporte sa contribution par une dotation de six millions de francs belges. C'est avec cet argent qu'on a construit le premier bâtiment de la rue Célestin Demblon à Vivegnis. À l'époque, on avait deux camions parce que Terre faisait déjà des « adresses », c'est-à-dire qu'on avait quelques fournisseurs chez qui on allait chaque semaine collecter le papier. On le ramenait ensuite à l'atelier où on le pressait pour le mettre en balle.

Tout cela pour dire que le patrimoine de l'association (on parle de patrimoine pour qualifier le capital d'une asbl) s'est étoffé naturellement au fil du temps, avec le développement de l'activité. Ce patrimoine, c'est l'ensemble de nos outils de travail. Au fil du temps, il y a eu plus de bâtiments, plus de camions, plus de machines. Le capital, c'est finalement

une « conséquence » du développement de notre activité : à la limite on peut dire qu'on l'a découvert quand j'ai établi le premier bilan de Terre en 1981, sur demande de William Wauters père. Auparavant nous n'avions qu'un simple compte de recettes et dépenses. J'ai commencé par faire un inventaire de tout ce qui existait, avant de mettre une valeur dessus. Le patrimoine, c'était la différence entre l'actif et le passif.

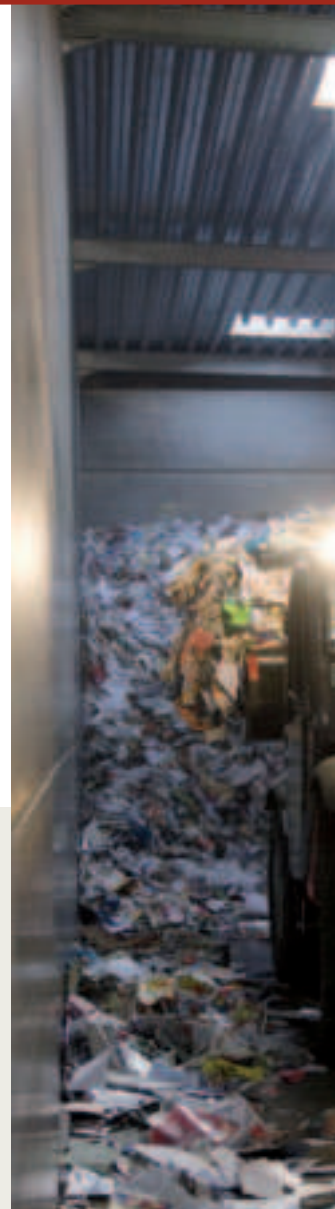
Les six millions de francs belges donnés par Terre asbl pour lancer le « projet Wallonie » avaient-ils été épargnés précisément dans le but de développer de nouvelles activités ?

Du temps de William Wauters père, Terre a toujours privilégié les investissements sur fonds propres : on n'investissait que lorsqu'on avait l'argent. Fin des années 70, on se trouvait toujours à l'atelier du Grand Pont. Il était petit et difficile d'accès. Quand on chargeait un semi-remorque, on devait le laisser sur le chemin – où il bloquait la circulation – et amener, balle par balle, ce qui avait été pressé à l'atelier. Si on voulait développer l'activité, on ne pouvait pas rester là-bas. En 1980, nous avons donc investi, avec la dotation de Terre, dans le bâtiment de la Rue Célestin Demblon.

Le capital, c'est finalement une « conséquence » du développement de notre activité.

Terre a un patrimoine qu'on dit « neutre », qu'est-ce que cela signifie ?

Lorsqu'une personne devient membre de l'asbl, elle n'a aucun droit particulier sur son patrimoine. Le jour où elle n'est plus membre, elle ne repart pas avec un morceau de la société. De même, lorsqu'un nouveau travailleur est engagé, il bénéficie de l'infrastructure de Terre. D'une certaine façon, il en a l'usufruit : il bénéficie de l'infrastructure mais elle ne lui appartient pas. On peut faire la comparaison avec une société coopérative de travailleurs. Si je suis coopérateur dans une société coopérative, j'achète une part et j'en reste propriétaire tout au long de ma vie dans la coopérative. Lorsque





> Tri-Terre Safs

je quitte la coopérative, un mécanisme est en principe mis en place pour que je revende ma part car on n'accepte pas d'avoir des associés non-actifs (des gens qui ne font que détenir de l'argent sans y travailler). On pourrait résumer en disant que le capital est neutre dans la mesure où il n'appartient à personne. Chez nous, il appartient à l'être juridique ou personne morale Terre asbl et à personne d'autre.

Pourquoi le Groupe Terre a-t-il décidé de ne pas ouvrir son capital à des actionnaires ?

D'une part, je dirais que le cas ne s'est jamais présenté : nous n'avons jamais eu un tel besoin de finance-

ment pour devoir chercher une solution de ce type-là. D'autre part, pour une asbl, c'est virtuellement impossible puisqu'on ne peut pas y prendre de participation. Par la suite, au sein de Terre, on a

constitué des sociétés anonymes à finalité sociale. Ces structures-là, on aurait pu éventuellement les constituer avec d'autres partenaires. Mais une société anonyme à finalité sociale, entreprise d'insertion qui plus est, n'offre strictement aucun intérêt financier, elle n'est donc pas du tout attrayante pour un actionnaire. Il y a notamment trois raisons à cela : la première, c'est que le bénéfice que tu peux distribuer aux actionnaires sous forme de dividendes est très limité. La deuxième, c'est qu'une SA à finalité sociale est une SA avec un carcan supplémentaire constitué de neuf conditions contraignantes². La dernière, c'est qu'en tant qu'entreprise d'insertion, la société emploie un public défavorisé, avec lequel il est difficile de faire un « bénéfice ».

Enfin, il y avait une raison « philosophique » : on a toujours voulu rester maîtres chez nous. Ce souci d'indépendance est clairement présent dans toute notre histoire. Pendant longtemps, on n'empruntait pas d'argent, on attendait d'en avoir pour l'investir comme on voulait. Peu à peu, on s'est dit que si on voulait poursuivre notre croissance (c'est le premier appel d'offres Intradel qui nous a contraint à emprunter ; c'était cela ou disparaître de la collecte du papier-carton), le principe d'attendre d'avoir les moyens pour réaliser un achat nous limitait trop. On a donc commencé à emprunter, tout en restant prudents et conservateurs à ce niveau-là.

Une autre pratique qui témoigne de notre indépendance et qui nous distingue de nombreuses autres asbl, c'est que le conseil d'administration

Le conseil d'administration de Terre est constitué de personnes qui y travaillent [...] on n'a pas voulu que les administrateurs de Terre soient le notaire du coin, le curé et l'instituteur.

de Terre est constitué de personnes qui y travaillent, qui y sont présentes au quotidien. Il n'y a pas de distinction entre l'équipe qui fait le travail sur le terrain et les personnes qui administrent. Je crois que c'est une force pour

l'entreprise, d'autant plus que l'assemblée générale désigne une équipe et pas un certain nombre d'individus qui se présentent à titre personnel. Dans cette équipe, les principaux pôles géographiques et secteurs d'activité sont représentés. Les points qui sont traités sont d'ordre transversal et concernent toutes les sociétés du Groupe. Cela nous éloigne un peu de la notion de capital, mais c'est une des conséquences du choix du capital « neutre ». À l'origine, toujours selon cette volonté d'indépendance, on n'a pas voulu que les administrateurs de Terre soient le notaire du coin, le curé et l'instituteur.

Quels sont les avantages et inconvénients d'un tel système ?

Le gros avantage, c'est que la question de la propriété du capital ne se pose pas. Donc la question de la rémunération du capital ne se pose pas non plus. Selon moi, c'est essentiel. Lorsque les fondateurs de Terre ont mis sur la table les six millions de dotation pour le projet Wallonie, ils n'ont pas demandé un retour annuel de 15 %. Leur seule demande était que cet argent soit géré « en bon père de famille » : il n'y avait pas de notion de placement donc pas d'obligation de rémunération du capital à tout prix. Soit dit en passant, lorsque tu as un capital à rémunérer, cela dirige naturellement tes activités vers celles qui sont le plus profitable. À ce moment-là, tu ne peux plus envisager des activités avec la densité de main-d'œuvre ou les marges limitées que nous connaissons aujourd'hui. Si on était cotés en Bourse, ce serait encore une autre histoire...



Le principal désavantage, c'est justement qu'avec l'absence d'un actionnaire à rémunérer, on se satisfait généralement trop facilement du résultat. Si en période de bonne conjoncture, on arrive à boucler nos comptes, il manque parfois de la motivation pour obtenir un meilleur résultat. En période de mauvaise conjoncture, on est rapidement sous la ligne de flottaison et il faut mettre en place des mesures pour rétablir l'équilibre.

Un des quatre principes de l'économie sociale, c'est « la primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus ».

Quel est l'impact de ce principe sur le capital du Groupe Terre ?

C'est automatique. Chez nous, la notion de capital n'intervient pas.

Selon toi, ce système est-il exportable au monde de l'économie traditionnelle ?

Je ne pense pas que cela soit directement transposable. Un jeune entrepreneur « social » qui souhaite démarrer une activité en asbl ne pourra pas suivre le schéma de Terre : ce qui a fait la légitimité de Terre au départ puis constitué son patrimoine au fil du temps, c'est uniquement un travail de bénévoles. Quelqu'un qui démarre ne dispose pas de ce patrimoine. S'il veut avoir une activité un tant soit peu productive, il va se heurter tout de suite

à de nombreuses difficultés. La première, ce sera d'obtenir un numéro de TVA. Deuxièmement, s'il veut mener une activité économique (même pas commerciale), il devra démontrer qu'elle est secondaire par rapport au but obligatoirement désintéressé de l'association. En gros, il faudrait donner du travail à des gens ou faire des dons avant d'investir, d'arriver à un chiffre d'affaires viable et de constituer un fond de roulement minimum. Or, on sait que le premier dépend du second : on est dans un cercle vicieux. C'est donc très difficile de lancer une activité économique à but social... Je crois que Terre est une exception, c'est le résultat d'un processus qui s'est déroulé sur de nombreuses années. On a la chance d'en bénéficier. Aujourd'hui, quelqu'un qui veut se lancer sans attendre 20 ans devra inventer autre chose.

Quel serait le rôle politique à jouer pour promouvoir ce système ?

Pour moi, le système Terre est un « accident », le fruit d'un concours de circonstances. Il reste éventuellement la société à finalité sociale mais objectivement, elle est quasiment impraticable. L'idée d'une société à finalité sociale, ce sont des gens (ou des personnes morales) qui se mettent ensemble pour entreprendre et qui acceptent de se mettre des critères en plus que les autres pour finalement

n'en retirer aucun profit. Il faut déjà être superbement désintéressé. Pour l'être, il faut en avoir les moyens, c'est-à-dire vivre d'autre chose. Comment veux-tu que quelqu'un qui devrait en vivre puisse investir là-dedans ? Ce n'est pas possible.

Le problème majeur rencontré par les « entrepreneurs sociaux », c'est le rassemblement du capital initial. Une fois ce capital rassemblé, ils peuvent s'adresser à des organismes tels que la Sowecsom, Crédal ou Triodos, pour obtenir des fonds qui rendront possible le développement de leur activité. Mais pour les aider à constituer cette mise de départ, il manque cruellement un fonds, à l'image du fonds de l'économie sociale et durable qui avait été créé par le fédéral et qui est aujourd'hui tombé à l'eau. Ce serait une belle façon de démarrer : je présente un projet, sous forme d'appel à projet. Des conseillers d'entreprise analysent mon projet avec moi. Il démarre. J'ai ma dotation de départ et j'en fais le capital de mon entreprise. Mais qu'on ne me demande pas de rembourser, on sait déjà que ça serait dans des secteurs difficiles et peu rentables, puisque ce sont les seuls, comme le disait François Foguene³, où on laisse un peu de place à l'économie sociale. ▮

Xavier Roberti

Photos : Charlotte Cornet

1. À la suite des crises engendrées par le choc pétrolier de 1973, beaucoup d'ouvriers qui participaient aux grands ramassages se sont retrouvés sans emploi. Terre s'est immédiatement sentie interpellée et, en réaction, a décidé de créer une entreprise où la priorité serait donnée aux personnes exclues des marchés traditionnels de l'emploi. Son fonctionnement serait basé sur la gestion participative et son but serait de défendre l'intérêt du plus grand nombre. De la même manière que nous avons un projet Algérie ou Nicaragua, nous l'avons baptisée « Projet Wallonie ».

2. Voir <http://www.ages.be/telechargement/sfs.pdf>

3. Voir Journal Terre n° 127, pp. 18-21

Le point de vue du financeur

Belgique - Financement de l'économie sociale : une évidence pour la banque Triodos

Bien qu'elles aient développé des manières d'entreprendre différentes des modèles classiques, les entreprises de l'économie sociale ont tout autant besoin de capitaux que les entreprises des autres secteurs pour se construire un présent et un avenir. Elles recherchent un partenaire bancaire fiable et la Banque Triodos entend bien jouer son rôle de levier financier durable.

Très diversifié, le secteur de l'économie sociale est loin d'être marginal puisqu'il fournit aujourd'hui entre 8 % et 11 % de l'emploi salarié en Belgique. Des emplois durables car ces entreprises délivrent des biens et des services aux collectivités locales, par définition non délocalisables. « Ce résultat est le fruit d'une professionnalisation croissante », observe Jan Depoortere, Senior Loan Account Manager de la Banque Triodos. « Tout en préservant les valeurs sociétales qui guident leur manière d'entreprendre, une série d'entreprises nées dans les années 1980 et 1990 ont vu leur chiffre d'affaires augmenter au point de devenir des acteurs économiques importants.

En même temps, de jeunes pousses continuent de voir le jour et de se développer. »

Des garanties alternatives

La Banque Triodos connaît bien le secteur de l'économie sociale pour avoir financé le développement de bon nombre de ses acteurs. Fondant son analyse sur des critères sociétaux et environnementaux autant que sur des critères économiques et financiers, elle a appris à mesurer les risques de ces entreprises « pas comme les autres ». « De cette manière, nous pouvons allouer des crédits qui ne sont pas assortis de garanties exorbitantes. Nous considérons, par exemple, qu'une organisation comme Green-

peace dispose du soutien massif de ses adhérents, ce qui entre en ligne de compte lors de l'évaluation du risque. »

La Banque Triodos a pour mission de financer des projets à valeur ajoutée sociale, culturelle ou environnementale et de rendre « bancables » des projets qui ne sont pas forcément perçus comme tels. Jan Depoortere, chargé de renforcer la présence de la banque dans le secteur de l'économie sociale, dispose d'une enveloppe qui pourra dépasser les 25 millions d'euros en 2010. Considérant qu'un crédit moyen oscille entre 150.000 et 200.000 €, cela représente entre 125 et 165 dossiers. Outre l'octroi de crédits classiques, la banque préfinance

les subsides alloués notamment aux structures du secteur non marchand (des ASBL dans la majorité des cas). « L'apport d'argent n'est cependant pas tout, argumente cet économiste. Grâce à notre très bonne connaissance du secteur, à l'échelle locale, nationale mais aussi internationale, nous pouvons réfléchir avec les entreprises et les associations à leur évolution, pointer les obstacles et les opportunités et favoriser les synergies entre acteurs. En Flandre, les Kringwinkels¹ ont le projet de se diversifier selon une logique similaire à Terre. Nous pouvons les aider grâce à l'expertise acquise auprès du groupe Terre, que nous finançons de manière régulière. »

Accords-cadres avec Crédal et Netwerk Rentevrij

Les coopératives Crédal et Netwerk Rentevrij² accompagnent, elles aussi, les entrepreneurs de l'économie sociale, le plus souvent avec des crédits d'amorçage (phase de création) d'un montant limité. Les accords-cadres signés en 2009 avec la Banque Triodos doivent permettre à chaque acteur du secteur de trouver une réponse à ses besoins. La collaboration comporte deux volets. D'une part, Triodos peut mettre à la disposition des deux coopératives de financement une enveloppe dans laquelle elles peuvent tirer des fonds pour augmenter, voire doubler leur intervention financière par dossier. C'est une manière indirecte pour la banque de financer les "starters". D'autre part, Triodos cofinance des crédits plus importants, en confiant l'analyse du projet à Crédal ou Netwerk Rentevrij, mais en imposant ses propres critères de crédit. Début 2010, Triodos a ainsi alloué un crédit à RoomeR, entreprise gantoise



RoomeR

> Les responsables de l'entreprise RoomeR, entreprise gantoise, soutenue par Triodos, spécialisée dans les apéritifs bio

L'économie sociale fournit 8 à 11 % de l'emploi salarié en Belgique, des emplois durables et non délocalisables.

spécialisée dans les apéritifs bio et considérée comme un modèle de RSE (responsabilité sociétale de l'entreprise), pour automatiser sa ligne de production. Ses besoins sont, en effet, devenus trop grands pour Netwerk Rentevrij qui a financé l'entreprise en phase de démarrage. Dans les mois qui viennent, Triodos devrait également financer les travaux d'aménagement de l'ancienne ferme de la Communauté des Dominicains de Froidmont, transformée en hôtel-restaurant par La Ferme de Froidmont Insertion. Dans ce cas-ci, il s'agit donc du financement d'un starter, en cofinancement avec Crédal. L'ASBL compte demander un agrément EFT (entreprise de formation par le

travail) à la Région wallonne, avec l'objectif de former 10 à 15 stagiaires par an dans les métiers de commis de salle, commis de cuisine et premier commis de cuisine. « Ces partenariats s'inscrivent dans une démarche encore plus volontariste de financement du dynamique secteur de l'économie sociale », conclut Jan Depoortere. |

Liège Schreurs

Responsable marketing et communication

 www.triodos.be

1. Réseau de magasins de seconde main qui s'étend sur l'ensemble de la Flandre
2. Coopératives de crédit actives en Belgique, qui accordent des crédits à l'économie sociale de notre pays

Dossier

Le point de vue du financeur

Afrique de l'Ouest - Les coopératives d'épargne et de crédit pour une microfinance plus inclusive

Le microcrédit fait beaucoup parler de lui. Ces dernières années, les politiques de coopération et la communauté internationale ont en effet mis l'accent sur cet outil dans la lutte contre la pauvreté. Il a connu un développement impressionnant puisqu'il touche aujourd'hui plus de 150 millions de micro-entrepreneurs. Cependant, les avis sont partagés quant à son impact social. Certains considèrent qu'il s'agit du meilleur moyen d'éradiquer la pauvreté en permettant aux bénéficiaires de changer radicalement leurs conditions de vie. D'autres pensent que les dérives qui peuvent découler du microcrédit pèsent plus que ses effets positifs, les taux d'intérêt restant parfois très élevés et la pression sociale pouvant pousser les bénéficiaires à rembourser même en s'appauvrissant.

La réalité se trouve sans doute entre ces deux visions. On n'insistera jamais assez sur la nécessité d'éviter le surendettement. Cependant, bien mené, le microcrédit permet d'améliorer « un peu » le quotidien de « beaucoup » de personnes. Il permet de donner plus d'ampleur à une petite activité, d'augmenter légèrement le revenu journalier de la famille et surtout de lisser les fluctuations

de ce revenu. Ce qui est loin d'être négligeable lorsqu'on évolue dans une économie de subsistance. Aussi, il permet, dans certains cas, de réduire la dépendance aux usuriers qui pratiquent souvent des taux d'intérêt exorbitants, car le recours aux crédits semble difficilement évitable dans l'économie informelle. Toutefois, les sommes prêtées restent très petites et ne s'accompagnent pas d'un changement radical de niveau de vie. Pour sortir de l'économie de subsistance, il faut des changements plus structurels avec, par exemple, le développement du statut de salarié ou l'organisation d'une production groupée avec un accès à de nouveaux marchés. Les bénéficiaires des microcrédits continuent à faire du petit commerce journalier ou de la production individuelle vendue généralement aux habitants du quartier. Cependant, le microcrédit ne représente qu'un aspect de la microfinance: les services d'épargne, d'assurance ou de transfert d'argent en sont d'autres. L'épargne en a longtemps été la part

Lexique

- Microfinance: ensemble de produits financiers (crédit, épargne, assurance, transfert d'argent, etc.) fournis à ceux qui sont exclus du système financier classique ou formel
- Microcrédit: très petits crédits accordés à des personnes financièrement très pauvres pour les aider à conduire des activités productives ou génératrices de revenus leur permettant ainsi de développer leurs très petites entreprises
- IMF: institution de microfinance (il peut s'agir de coopératives, de sociétés anonymes, de banques ou d'ONG)
- COOPEC: coopératives d'épargne et de crédit

oubliée. Elle est pourtant considérée aujourd'hui comme un service au moins aussi important que le crédit. Les pauvres ont la capacité d'épargner et le font déjà sous différentes formes (tontine, épargne en nature, garde-monnaie). Les services d'épargne permettraient même de toucher une population plus marginalisée. Cependant, de nombreuses institutions de microfinance (souvent les IMF qui possèdent le statut d'ONG) ne sont pas autorisées à collecter l'épargne du public. L'autre défi important reste l'expansion en milieu rural. En effet, les crédits étant plus rentables et moins risqués en milieu urbain, les IMF sont généralement plus réticentes à servir les populations rurales.



Le microcrédit ne représente qu'un aspect de la microfinance. L'épargne est un service au moins aussi important.

Les coopératives d'épargne et de crédit en Afrique de l'Ouest

Les coopératives d'épargne et de crédit (coopec) s'efforcent de relever ces deux grands défis: elles offrent des services d'épargne à leurs membres et sont souvent implantées en milieu rural. Acteurs importants, elles sont apparues dans les pays du Sud dans les années 50-60. Elles font pourtant l'objet de moins d'attention que la vague d'IMF qui a suivi la création de la Grameen Bank fondée en 1983 par Muhammad Yunus. Les coopératives d'épargne et de crédit sont particulièrement présentes en Afrique de l'Ouest, où elles dominent le secteur de la microfinance. Ce modèle basé sur les valeurs mutualistes, où le client est également propriétaire, semble plus adapté à la forte ruralité et la faible densité de population qui caractérise cette région du monde.

Selon les statistiques de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest, en 2006, les coopec ouest-africaines servaient 3.688.185 membres grâce à leurs 2.083 points de services. Servant une population non ban-

carisée, elles octroient des prêts principalement grâce à l'épargne collectée auprès de leurs membres.

En 2006, l'épargne représentait en moyenne 74 % du total de leur passif: 57 % d'épargne à court terme, 8 % à long terme et 9 % d'autres types, principalement de l'épargne obligatoire. Le fonctionnement démocratique des coopec, basé sur la règle « un membre – une voix », permet à ces organisations d'être plus ancrées dans leur localité et davantage sensibles aux besoins de leurs bénéficiaires. Lors de l'assemblée générale (AG), l'ensemble du sociétariat élit les membres du conseil d'administration et des autres organes de gouvernance. Cependant, en pratique, la présence aux AG est relativement faible et le contrôle des coopec par leur sociétariat reste limité notamment à cause du faible taux d'alphabétisation en milieu rural. Bien qu'elles apportent des services essentiels à leurs membres, les coopec font face à plusieurs difficultés. L'une de leurs principales limites est leur faible capacité à fournir des prêts à long terme. En effet, les ressources internes de ces organisations sont principale-

ment constituées d'épargne à vue. Les membres étant en grande majorité pauvres, ils ne peuvent pas bloquer leur argent, auquel ils doivent avoir accès en cas de choc. Ainsi, les coopec sont obligées d'octroyer des crédits à court terme pour éviter un déséquilibre d'échéances entre leurs ressources et l'emploi de celles-ci (ce déséquilibre interdit par la législation peut entraîner des crises de liquidités).

La croissance des coopec comporte également d'importants défis. Se développant en réseaux, elles se regroupent en unions qui par la suite peuvent être affiliées à une fédération ou même une confédération. Le réseau facilite notamment l'informatisation et la professionnalisation. Mais il entraîne une réduction de l'autonomie des associations affiliées qui doivent se conformer à ses règles et procédures. Les réseaux doivent assurer la préservation de leur mission sociale, de leur ancrage local et de l'investissement de leurs membres dans une structure de plus en plus complexe et dont le fonctionnement risque de leur échapper. Signalons enfin que l'appellation coopec regroupe des organisations très variées.

En termes de taille par exemple, le secteur ouest-africain comporte de toutes petites coopératives isolées mais également de grands réseaux comptant plusieurs caisses de base. La « Confédération des institutions financières » (CIF) regroupe par exemple six réseaux localisés dans cinq pays de la sous-région. Elle servait, à elle seule, en 2004, 38 % des clients en microfinance de la sous-région, collectait 42 % de l'épargne et fournissait 32 % des crédits (Ouedraogo et Gentil, 2008).

Les coopec peuvent également différer en termes de culture organisationnelle. Nous citerons deux exemples

sénégalais illustratifs. Le premier est une initiative menée par des organisations paysannes (OP) membres d'un mouvement paysan national nommé la Fongs (Fédération des organisations non gouvernementales du Sénégal). Ces OP ont mis sur pied des coopec comme outils pour répondre aux besoins de financement de leurs membres, avec le soutien éparpillé de certains bailleurs. Ces coopec sont isolées et de petite taille, mais elles envisagent de se constituer en réseaux par le biais du mouvement paysan regroupant déjà les OP mères. Le second exemple est le projet Pamecas. S'inscrivant au départ en milieu urbain, il est initié par l'agence de coopération canadienne DID Desjardins. Le Pamecas a rapidement quitté son statut de projet pour devenir un réseau de coopec dirigé par une équipe sénégalaise.

Ce réseau s'est fortement professionnalisé et a élargi son activité, se développant aussi en milieu rural où il touche des zones d'intervention des OP. Ces deux types d'organisations aux cultures très différentes ont, sans doute, des synergies à développer afin d'assurer une meilleure couverture du monde rural.

En conclusion, la microfinance représente un apport non négligeable pour les populations défavorisées qui n'ont pas d'autres solutions et vivent dans une économie de subsistance. Cependant, à elle seule, la microfinance ne pourra pas assurer une réelle amélioration des conditions de vie de ces populations, surtout en milieu rural. D'autres politiques, telles que la santé et l'éducation, sont essentielles. La création de synergies entre les différents acteurs du monde rural et la mise en place de partenariats avec les organisations paysannes consti-

La microfinance à elle seule ne pourra pas assurer une réelle amélioration des conditions de vie en milieu rural. Des politiques de santé et d'éducation sont essentielles.



Pour aller plus loin...

Pour plus d'informations sur le sujet, deux lectures accessibles et particulièrement enrichissantes:

Ouedraogo A. et Gentil D. (2008), *La Microfinance en Afrique de l'Ouest, Histoire et innovations*, Confédération des Institutions Financières, Editions Karthala.

Morvant-Roux S., (2009), *Exclusion et liens financiers – Microfinance pour l'agriculture des pays du Sud*, Rapport 2008-2009, Fondation FARM, Economica.

tuent des défis importants pour la microfinance rurale. |

Article et photos : Anaïs Périlleux

Aspirante F.R.S.-FNRS, CERMI Centre Européen de Recherche en Microfinance): www.cermi.eu, Université de Mons, Faculté Warocqué d'Économie et de Gestion

Dossier

Le point de vue du financeur

Burkina Faso - Le Baobab, une initiative culturelle devenue actrice du développement

Petite initiative culturelle au départ, l'association Le Baobab est aujourd'hui porteuse de nombreux projets de développement local. Son ambition première est de participer à un développement durable par l'amélioration des conditions générales de vie des communautés, en aidant les groupes ou groupements de jeunes, de femmes et d'hommes à se prendre en charge et à promouvoir leur auto-développement dans un cadre local, régional et national.

À sa création, le Baobab choisit le théâtre-action comme outil de sensibilisation sur des thèmes politiques et sociétaux. Lors d'une édition du festival « Pleins feux jeunes » en Belgique, les artistes se font remarquer par l'ONG Solidarité Socialiste qui leur propose alors une tournée en Belgique. De retour au pays, ils décident de consacrer une partie des recettes engendrées au lancement d'une classe d'alphabétisation en milieu rural, aux alentours de Koudougou.

En 2002, un partenariat s'instaure entre le Baobab et l'ONG belge Autre Terre, en vue de créer collectivement

des pièces de théâtre-action, visant la sensibilisation du grand public aux problématiques Nord/Sud. Les bénéfices engendrés par la diffusion des pièces de théâtre permettent alors au Baobab de s'investir dans d'autres projets de développement en milieu rural et urbain. Différentes activités, telles l'éducation au développement, l'agroécologie, la formation et la microfinance sont aujourd'hui mises en place grâce à des subventions et à la commercialisation de vêtements de seconde main achetés auprès du Groupe Terre.

Plus récemment, un centre de tri de textile, à l'image de celui du Groupe



Terre de Herstal, a vu le jour à Ouagadougou. Il a démarré ses activités en octobre 2009, recrutant déjà douze travailleurs salariés.

Le Baobab et son orientation vers le microcrédit

Hortense Yaméogo est présidente de l'association Le Baobab depuis sa fondation en 1998. Comme elle est née et a grandi en Côte d'Ivoire, Hortense connaissait peu Villy (près de Koudougou), le village de ses grands-parents. Alertées par les nombreux problèmes

liés à la pauvreté dans cette région, elle et son équipe décident de s'impliquer et de mettre en œuvre différents projets destinés aux femmes de Villy, devenu aujourd'hui son village de cœur. Au fur et à mesure des projets, une bonne connaissance de la région et surtout de ses habitants ont permis l'instauration d'un climat de confiance entre la population et l'association. C'est

Votre garantie, c'est votre solidarité.

donc tout naturellement que le Baobab a décidé de prendre en compte la demande des femmes du village concernant l'octroi de microcrédits. Dans un premier temps, le Baobab a financé le projet sur fonds propres afin de s'assurer de sa viabilité. L'expérience ayant fait ses preuves, l'association s'est adressée à son partenaire Autre Terre pour disposer d'un financement spécifique à cette nouvelle activité. Depuis 2006, plus de 400 femmes bénéficient d'un prêt financier pour faire tourner leur activité.

Une histoire de femmes...

Incapables d'offrir une garantie quelconque à un organisme financier classique, les femmes ont imaginé un autre moyen pour se procurer un petit capital monétaire.

Au départ, la demande émane de quatre associations qui participaient aux classes d'alphabétisation et au soutien à l'élevage à Villy. Depuis quelques mois, un autre groupement issu du quartier de Wayalghin dans le secteur 27 de Ouagadougou profite également de l'implication sociale de l'association.

Aujourd'hui, plus de 30 associations burkinabè collaborent avec le Baobab, chaque groupement comprend entre 40 et 100 femmes et bien d'autres aspirent elles aussi à en bénéficier. Leur attente est claire: augmenter leur capital afin de renforcer leurs activités. Celles-ci sont très variées: ici au Burkina, les conditions de vie font que la

créativité est de mise, chacun et particulièrement les femmes doivent se débrouiller au mieux pour engendrer quelques sources de revenus.

Les femmes sont en majeure partie responsables de leur condition, des besoins de leurs enfants et de leur famille. Elles sont très mobiles, se mettent au travail très tôt le matin et parcourent parfois de nombreux kilomètres pour

trouver les produits les plus avantageux. Certaines vendent des légumes ou des céréales. D'autres pratiquent la transformation, fabriquent du dolo (bière locale) ou du sumbala (condiment riche en protéines et minéraux, très prisé en Europe pour ses vertus thérapeutiques)... D'autres encore se lancent dans la restauration, préparant de délicieux beignets, galettes ou des plats à base de riz ou de mil.

Les prix des matières premières varient en fonction des saisons, des villages et des marchés, rendant encore plus difficile le travail des femmes. La mobilité est donc primordiale pour leur permettre d'acheter au meilleur tarif. Le capital l'est tout autant: stocker est un des seuls moyens d'éviter de subir les fortes fluctuations de prix et d'utiliser ces variations à son avantage par un approvisionnement continu pouvant engendrer des bénéfices.

En pratique...

Concrètement, chaque groupement de femmes introduit sa demande auprès du Baobab qui étudie sa pertinence et sa faisabilité avant de décider d'accorder ou non le crédit en question. Cela se pratique surtout pour les sommes d'argent importantes, plus risquées pour le créancier. Une information est donnée quant aux modalités pratiques de la manœuvre, des sensibilisations peuvent également avoir lieu sur des thématiques particulières au microcrédit.

> À Ouaga, les femmes bénéficiant de microcrédits fabriquent notamment des balais, outil indispensable pour se débarrasser de la poussière, omniprésente en cette saison.



Les montants prêtés vont de 5.000 à 100.000 francs CFA (de moins de 10 jusqu'à 150 € environ) par personne en milieu rural et de 50.000 à 150.000 en zone urbaine. Les prêts peuvent être remboursés par échelonnements mensuels ou dans leur totalité après un délai de six mois. Les recouvrements se font sur base d'une convocation pour le village de Villy et de manière systématique le premier de chaque mois pour le quartier de Wayalghin à Ouaga. Les femmes sont toujours au rendez-vous. À Villy, chaque groupe est représenté par une seule femme qui s'acquitte des sommes dues par elle et ses pairs auprès de l'animateur, facilitant ainsi la gestion de l'opération. À terme, le Baobab vise le même fonctionnement pour le secteur 27, encore aux débuts de sa collaboration avec l'association.

Pour bénéficier des sommes d'argent sollicitées, les femmes sont bien sûr obligées de s'acquitter d'intérêts: 10 % de la somme prêtée sont destinés au fonctionnement de l'activité en vue d'autonomiser le fonds de crédit du Baobab; 5 autres sont prélevés comme caution solidaire et sont ensuite restitués aux débiteurs en fin de recouvrement. Les femmes ont ainsi la possibilité de cumuler les montants des cautions pour se constituer une petite épargne.

Grouper les personnes en petits noyaux de quatre ou cinq offre une assurance au Baobab. Vu qu'elles n'ont aucune garantie à offrir en échange des prêts, les personnes sont obligées de rester solidaires à leur petit groupe. Si l'une d'entre elles ne s'acquitte pas de sa dette, c'est tout le groupe qui sera pénalisé, ne pouvant alors plus prétendre à un nouveau crédit. Comme leur dit Hortense: « Votre garantie, c'est votre solidarité ».

Dans les faits, une solidarité existe effectivement. En cas de non rembour-

sement pour cause de maladie par exemple, les autres se mobilisent spontanément pour s'assurer d'être en ordre auprès de leur créancier. Certaines assurent la continuité du petit commerce de leur voisine alitée ou investissent personnellement dans le remboursement.

Depuis le début de l'aventure, seules deux personnes n'ont pu tenir leur engagement. Hortense m'explique l'un des cas de figure pouvant représenter un obstacle à cette activité. Une femme emprunte de l'argent et le donne ensuite à son fils. Celui-ci n'ayant que faire des conditions de l'allocation attribuée à sa mère, c'est elle-même qui, sans même avoir pu générer la moindre avancée pour son

activité, rembourse tant bien que mal l'association. Suite à ce genre de situations, le Baobab a créé des pièces de théâtre pour sensibiliser les femmes à cette problématique en soulignant que seule la personne dont le nom est inscrit dans le registre de l'association est redevable et donc responsable de la somme allouée.

Les situations rencontrées sur le terrain sont le plus souvent prises en compte lors des formations, des réunions organisées avec les groupements de femmes et des activités de sensibilisation. Des échanges existent pour mener au mieux les projets entrepris et des animateurs de terrain travaillent en permanence auprès des collectivités.

> À Villy, le microcrédit a permis l'aménagement de puits pour l'arrosage des différentes cultures maraîchères



Le microcrédit, une initiative intéressante ?

Bien sûr, chacune aspire à pouvoir poursuivre ses activités en dehors de ces prêts d'argent. Elles sont également conscientes de l'intérêt de faire bénéficier de ce service à d'autres populations. Néanmoins, les associations craignent beaucoup l'annonce d'un désengagement du Baobab auprès de leurs différents groupes. Augmenter leur capital et engendrer ainsi de petits bénéfices les autorise par exemple à investir un certain montant dans la scolarité de leurs enfants ou dans des soins de santé. Le peu d'argent épargné leur permet en effet de pallier en partie des services de base qui ne sont pas pris en charge

par l'État ou même de diversifier leurs activités génératrices de revenus.

En outre, c'est également pour elles une sorte de substitut de la solidarité familiale, avec l'avantage de garder une certaine fierté vis-à-vis des proches. C'est tout simplement éviter de devoir exposer ses difficultés, d'avoir à se justifier auprès de son entourage en prenant le risque de repartir bredouille, la pauvreté touchant nombre de personnes dans le contexte burkinabè.

Le Baobab vise l'autonomie des femmes et les motive à s'investir dans des activités pérennes. Le plafond des montants constitue néanmoins un obstacle au développement des initiatives des différents groupements. Une

réflexion est donc en cours au sein de l'organisation pour tenter d'augmenter les montants des crédits. Dans le même ordre d'idées, l'association aimerait sensibiliser les femmes à l'intérêt de constituer une épargne auprès d'organismes spécifiques.

Satisfait de la confiance instaurée avec tous les groupements participant à ce projet, de la solidarité apportée au sein des associations et fort du succès de cette activité de microcrédit, le Baobab cherche constamment à parfaire ses initiatives et à imaginer d'autres moyens pour soutenir les populations les plus défavorisées. |

Article et photos : Aurélie Duprés

Stagiaire Autre Terre,
Coordination régionale Afrique de l'Ouest

> L'octroi de microcrédits encourage les groupements de femmes à cultiver des fruits et légumes sur un périmètre maraîcher grand de plusieurs hectares.



> Un petit commerce de rue, initié grâce à un microcrédit, propose divers produits dans le secteur 27 de Ouagadougou.

Voyage sur les traces de Terre

Durant l'année 2009, année du soixantième anniversaire de Terre, nous avons réalisé — à titre personnel — un périple dans le but de rendre visite à certains partenaires des projets mis en place par l'association. Concrètement, notre voyage a pris la forme d'un tour du monde de sept mois, qui nous a permis de découvrir les initiatives du groupe Terre au Nicaragua, au Pérou, en Bolivie, sur l'île de Negros aux Philippines ainsi qu'en Inde du Sud. Il est impossible de résumer en quelques lignes les différentes rencontres qui ont jalonné notre voyage. Nous choisissons ici de vous faire partager l'actualité d'une partie de nos découvertes en Inde tant parce qu'il s'agissait d'un des plus vieux soutiens internationaux de l'« Opération Terre » mais aussi parce que nous avons pu découvrir par la même occasion de nombreuses autres initiatives partenaires créées suite à cette première impulsion.

Les premiers projets de développement initiés par Terre dans la région de Kanyakumari remontent au début des années 60. C'est à ce moment qu'une sucrerie et une fabrique de brosses ont été mises sur pied. Dès 1965, l'intervention principale de Terre a consisté en l'envoi de moteurs dans le but de mécaniser des bateaux de pêche traditionnels. Cela a duré sept années. Cette activité a été coordonnée au début des années 70 par le père belge Pierre Gillet, ingénieur et coopérant pour Terre, qui est, aujourd'hui encore, très actif pour la région. Depuis lors, un centre de construction de bateaux en bois contreplaqué puis en fibres de verre a vu le jour ainsi qu'un centre de formation technique. Ceux-ci ont permis la pro-



duction d'un nombre important d'embarcations aux alentours du centre et dans les régions voisines. Après le désastre du tsunami en 2004, les activités du centre ont été adaptées. L'engagement de nouveaux travailleurs a été nécessaire afin de faire face à la nouvelle demande de reconstruction des embarcations de pêche, la plupart des habitants ayant tout perdu. Un Centre de Formation a lancé de nouvelles formations techniques (de soudure, de menuiserie, de mécanique et de fibres de verre) pour permettre aux pêcheurs d'acquérir les compétences nécessaires à la construction et surtout à la maintenance de ces nouveaux bateaux.

Depuis quelques années maintenant, les cours du Centre de Formation enseignent aux femmes différentes techniques afin de générer des revenus supplémentaires et de renforcer leur autonomisation et leur confiance en elles. Au sein de ce centre, une entreprise de fabrication de latrines

en fibres de verre poursuit ses activités. Malheureusement, suite à l'arrêt des financements du projet, le Centre de Formation devra fermer ses classes au mois de mai prochain. En 2010, le « Boat Building Center », lui, continue sa production et ses processus de recherche avec une dizaine d'ouvriers en activité.

Ces quelques lignes, si elles vous ont présenté notre visite en Inde, ne nous permettent pas de vous exposer, ici, les autres rencontres des projets du Groupe Terre que nous avons réalisées au cours de ce voyage. Il est en effet difficile de synthétiser en si peu de mots toutes les impressions, les découvertes et les émotions qui ont jalonné cette aventure car rien ne peut remplacer la richesse des échanges que l'on a eus avec l'ensemble des équipes partenaires de Terre. Alors, à quand les prochains départs... sur les traces de Terre?

Article et photo :

Sophie Grigoletto et Samuel Ernst

Mon cher Michel,

Il y a bien longtemps, il y a plus de 20 ans, je montais régulièrement le samedi matin chez Terre. Dans la petite pièce près de ton appartement, il y avait quatre copains qui se réunissaient pour parler de tout et de rien. Il y avait William, il y avait François, il y avait Lambert et il y avait toi. Durant toute la matinée, d'autres venaient vous rejoindre un instant puis cédaient leurs places aux suivants. C'était un plaisir de voir votre amitié. L'amitié était une valeur importante à tes yeux.

William, le Grand, s'en est allé et avant de partir, il t'a demandé de veiller sur moi. Je te remercie Michel d'avoir été aussi dévoué durant toutes ces années.

Je me rappelle aussi ce dimanche d'été. Durant l'après-midi, l'alarme a retenti. Un gamin de seize ans avait forcé le bardage et s'était introduit

dans le bâtiment. Tu as déboulé torse nu dans l'atelier. Avec ta stature de boxeur, le gamin n'en menait pas large. Il a eu tellement peur que son pantalon était tout mouillé à l'entrejambe. Tu l'as ramené dans ton appartement et tu m'as appelé. À mon arrivée, tu m'as demandé ce qu'il fallait faire de lui. Tes yeux me demandaient de le laisser partir et de ne pas appeler la police. Derrière la carrure et le profil de boxeur, se cachait un cœur en or, un cœur où se trouvait une large place pour ta famille, tes enfants, petits-enfants et pour Arlette, ton épouse.

Lors d'une de nos dernières conversations, tu m'as dit : « Minmin, c'est trop pour un petit homme comme moi ». Tu avais raison et tort à la fois. C'est vrai que c'était trop, la charge était vraiment trop lourde ; elle était devenue insupportable avec ce foutu



> Michel Partouns
cancer. Mais tu avais tort en parlant d'un petit homme car Michel, tu étais un grand homme. Tu as bien mérité d'aller rejoindre tes copains et reprendre les conversations d'autrefois.

Minmin

Brèves

Un nouveau module de localisation des bulles à vêtements

Plus pratique, plus facile à utiliser, ce nouveau module permet de localiser les bulles Terre sur un plan et de visualiser une photo de leur emplacement. Essayez-le sans attendre sur www.terre.be

Nouvelle boutique Terre à Liège

Une boutique Terre vient d'ouvrir ses portes rue Saint-Gilles, 88 à Liège. Une 15^e adresse pour trouver toute l'année des vêtements de qualité à petits prix.

Jeudi 29 avril à 18h00 Conférence d'Albert Jacquard Entreprendre autrement au Nord et au Sud

Siège de Terre asbl à Fontaine-l'Évêque
Rue de la Station, 32 - B-6140
Fontaine-l'Évêque

Info : 04/240 68 48

Avril-mai 2010

Grande tournée en Belgique de la chorale philippine « UPSA » de renommée internationale, organisée en collaboration avec les communautés philippines de Belgique et Autre Terre

Info : 04/240 68 48 / www.autreterre.org

Si vous venez pour m'aider, vous perdez votre temps.
Mais si vous avez compris que votre libération est liée à la
mienne, alors travaillons ensemble.

Déclaration d'une femme aborigène - 1993



terre est une publication destinée à promouvoir l'économie sociale et solidaire
à travers des initiatives ainsi que des réflexions du Nord et du Sud.

Abonnement (libre) et information

T : +32 (0)4 240 68 48 - E : info@autreterre.org

www.autreterre.org - www.terre.be - www.entreprendreautrement.be

